



Compte-rendu du Conseil municipal du 10 avril 2017

Etaient présents : M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – Mr Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Yves BOITEUX – M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Delphine PRENEY – M. Alain ROTH – Mme Christelle CHAVEY – M. Frédéric MAURICE – M. Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – M. Fabrice FRICHET –

Avait demandé à excuser leur absence : Mme Catherine PETREQUIN – Mme Christelle VAUCLAIR et Mme Liliane HOUG

Etaient absentes : Mmes Mélanie TAKACS et Lise BIGUENET

Procurations : Mme Catherine PETREQUIN qui donne procuration à Mr Rémy NAPPEY – Mme Christelle VAUCLAIR qui donne procuration à Mr Laurent TOURTIER – Mme Liliane HOUG qui donne procuration à Mme Martine LOHSE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et demande au Conseil municipal l'autorisation d'inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation de signer une convention pour la participation de la Communauté de Communes du Pays de Sancey et de Belleherbe au relais petite enfance.

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

1. **Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 mars 2017.

2. **Comptes de gestion du Comptable du Trésor**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à L'Isle-sur-le-Doubs.

Par ailleurs, les comptes de gestion établis par cette dernière pour la Commune, le service de l'assainissement, le service de distribution de l'eau potable, et le lotissement la Loge sont conformes aux comptes administratifs de Monsieur le Maire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Trésorier, le Conseil municipal, décide, à

l'unanimité, d'adopter les comptes de gestion pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

3. Compte administratif 2016 de la Commune – adoption

Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2016 fait apparaître les éléments suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 381 798.75 €	2 622 708.17 €
Recettes	1 628 299.78 €	2 802 171.19 €
Dépenses engagées	87 735.00 €	
Excédent de fonctionnement disponible	179 463.02 €	

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif de la Commune

Le conseil municipal adopte le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2016.

Pour : 18 - Contre: 1 (Christelle VAUCLAIR)

4. .Compte administratif 2016 du service de l'eau potable – adoption

Le compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2016 fait apparaître les éléments suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	233 851.23 €	25 728.71 €
Recettes	425 156.03 €	25 382.28 €
Dépenses engagées	2000.0	
Déficit de fonctionnement	- 346.43 €	

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif du service de l'eau potable.

Le conseil municipal adopte le compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2016.

Pour : 18 - Contre: 1 (Christelle VAUCLAIR)

5. Compte administratif 2016 du service de l'assainissement – adoption

Le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2016 fait apparaître les éléments suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	988 614.68 €	131 426.99 €
Recettes	785 366.70 €	281 865.96 €
Dépenses engagées	7000.00 €	
Excédent de fonctionnement	150 468.97 €	

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif du service de l'assainissement

Le conseil municipal adopte le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2016.
Pour : 18 - Contre: 1 (Christelle VAUCLAIR)

6. Compte administratif 2016 de la Loge – adoption

Le compte administratif du lotissement de la loge pour l'exercice 2016 fait apparaître les éléments suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	170 716.07 €	171 561.97 €
Recettes	155 025.07 €	170 716.07 €
Déficit de fonctionnement	- 845.90 €	

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif du lotissement de la Loge

Le conseil municipal adopte le compte administratif du service de lotissement de la loge pour l'exercice 2016.
Pour : 19

7. Affectation des résultats

a) Compte de la commune

Le compte administratif 2016 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-178 314.24 €		303 501.03 €	87 735.00 € - €	-87 735.00 €	37 451.79 €
FONCT	589 876.56 €	432 031.34 €	179 463.02 €			337 308.24 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : **125 186.79 €**

- Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de: **337 308.24 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	337 308.24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	337 308.24 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b) Compte du service de l'eau

Le compte administratif 2016 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT
INVEST	-134 692.10 €		191 304.80 €	2 000.00 € - €	-2 000.00 €	54 612.70 €
FONCT	44 174.30 €	44 174.30 €	- 346.43 €			- 346.43 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : 56 612.70 €

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de: - 346.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	346.43 €

b) Compte du service de l'assainissement

Le compte administratif 2016 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-72 638.53 €		-203 247.98 €	7 000.00 € - €	-7 000.00 €	-282 886.51 €
FONCT	528 312.86 €	402 138.53 €	150 468.97 €			276 643.30 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 282 886.51 €

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de: 276 643.30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	276 643.30 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	276 643.30 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	276 643.30 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

d) Lotissement

Le compte administratif 2016 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-155 025.07 €		-15 691.00 €	- € - €	- €	-170 716.07 €
FONCT	- €	- €	- 845.90 €			- 845.90 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 170 716.07 €
 Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de: - 845.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suite

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
	LOTISSEMENT pas de 1068
	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	845.90 €

8. Liste des emplois communaux

Le Conseil municipal décide de fixer les emplois communaux au 10 avril 2017 comme suit :

Services administratifs :

- un attaché territorial – temps complet (TC)
- un rédacteur principal de 2ème classe (TC)
- un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (TC)
- un adjoint administratif (TC)
-

Services techniques et entretien :

- Un ingénieur territorial (TC)
- Un technicien territorial (TC)
- Un agent de maîtrise principal (TC)
- Deux agents de maîtrise (TC)
- Un adjoint technique principal de 2ème classe à TNC (30 h /semaine)
- Dix adjoints techniques à temps complet
- Six adjoints techniques à temps non complet :
 - un adjoint technique à raison de 32 h/35
 - un adjoint technique à raison de 27.5 h /35
 - un adjoint technique à raison de 26 h/35
 - un adjoint technique à raison de 19 h /35

Service animation :

- une éducatrice des APS principal de 1^{ère} classe (TC)
- un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à raison de 25 h/35

Ecoles maternelles :

- une ATSEM Principal de 1^{ère} classe (TC)
- deux ATSEM principaux de 2^{ème} classe (TC)

Relais petite enfance :

- Une éducatrice principale de jeunes enfants de 2^{ème} classe (TC)

Service culturel :

- une bibliothécaire (TC)
- un adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (**poste non pourvu -agent en disponibilité**)

soit 34 postes statutaires

A noter : cinq personnes travaillent à la Ville de l'Isle sur le Doubs en contrats aidés non comptabilisés dans la liste des emplois :

- trois dans les services techniques (2 à temps complet), un à l'école maternelle Perdrizet (temps complet) et un contrat d'apprentissage à la mairie (mi-temps)

9. Subventions aux associations

Mr Rémy NAPPEY, club d'athlétisme,
Madame Delphine PRENEY, tennis,
Monsieur Alain ROTH, Judo
Mr Frédéric Maurice, commission secourisme et jeunes sapeurs pompiers,
Monsieur Christopher BOREANIZ, basket
Madame Céline POLLIEN-CHANVIN, Judo

Conseillers municipaux siégeant dans les associations précitées, ne prennent pas part à ce vote.

Le Conseil municipal, par 15 Voix POUR, adopte les propositions de la commission des finances concernant les subventions accordées aux associations l'isloises pour l'année 2017.

10. Subventions aux écoles de musique

Cette question est retirée de l'ordre du jour dans l'attente de la décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes des deux Vallées vertes sur une éventuelle participation aux écoles de musique.

11. Fixation du coût d'un enfant scolarisé à l'école maternelle et à l'école primaire

Des conventions fixant les conditions d'accueil des enfants de l'extérieur sont signées chaque année avec certaines communes.

Monsieur le Maire présente les coûts scolaires pour les élèves de maternelle et de primaire pour l'année 2016.

En 2016, le prix d'un enfant à l'école primaire était de 500 euros et 820.00 euros en maternelle.

Le Conseil municipal décide de fixer à 520.00 euros le prix d'un enfant à l'école primaire et 840.00 € le prix d'un enfant à l'école maternelle.

12. Fixation des tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2017-2018

Les tarifs périscolaires et extrascolaires n'ont pas été augmentés à la rentrée 2017. Selon les exigences de la CAF, ils sont basés sur le quotient familial. Un système de forfait avait été mis en place, pour optimiser ce service. Ce système engendre actuellement environ 70 tarifs différents.

Par mesure de simplification, il a été décidé d'abandonner le système de forfait. Il est proposé également de tenir compte de l'augmentation du prix

du repas facturé par le Département qui est désormais de 3.80 € au lieu de 3.55 €.

Madame Joëlle PAHIN présente la proposition de tarifs suivante :

Accueil du matin et du soir

Grille QF	De 7h15 à 8h30	16h30 à 18h	
QF 1 de 0 à 775	1,25 €	1.50 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 supérieur à 775	2,5 €	3 €	

Restauration scolaire – enfants de L'Isle-sur-le-Doubs et ULIS

Grille QF	Nouveaux tarifs	
QF 1 de 0 à 449	3.20 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 de 450 à 600	3.70 €	
QF 3 de 601 à 775	4.20 €	
QF 4 de 776 à 900	5.95	
QF 5 de 901 à 1050	6.45 €	
QF 6 supérieur à 1051	6.85 €	
Tarif PAI	2€	

Restauration scolaire – enfants de l'extérieur

Grille QF	Nouveaux tarifs	
QF 1 ≤775	4.95 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 >775	7 €	

Vacances scolaires

Grille QF	Avec Repas	Sans Repas	
QF 1 ≤775	5 €	3 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 >775	9 €	6 €	

Le Conseil municipal, adopte, à l'unanimité, les tarifs pour les services périscolaires et extrascolaires tels que présentés ci-dessus applicables à la rentrée 2017/2018.

13. Vote des taux d'imposition

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir la pression fiscale actuelle et de ne pas augmenter l'imposition pour 2017.

Taxe	Bases d'imposition 2017	Taux de référence	Produit attendu
Taxe d'habitation	3 260 952.00	15.58	510245.00
Taxe foncière - bâti	2 881 012 .00	16.36	47689 4.00
Taxe foncière - non bâti	28194.00	18.80	5302.00
Produit fiscal attendu			992 441.00

14. Budget primitif 2017 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget principal 2017. C'est un budget encore important en investissements et grevé par les dégâts sur la voirie survenus lors du violent orage du 25 juin 2016. La Commune doit être porteuse des travaux de remise en état du terrain sis au 75 grande rue pour prétendre aux subventions allouées dans le cadre du fond FRNMP dit fonds Barnier.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Quant aux recettes, monsieur le Maire informe que les dotations d'Etat ont baissé de 32.5 % en sept ans. Les compensations fiscales annoncées ont également diminué (- 14 000.00 € par rapport à 2016).

La pression fiscale sera toutefois maintenue et les taux ne seront pas augmentés

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		
011	charges à caractère général	916 494.00
012	charges de personnel	1313263.00
022	Dépenses imprévues	15 000.00
023	virement à section investissement	444 934.94
65	autres charges gestion courante	456 600.00
66	charges financières	16 500.00
67	charges exceptionnelles	25739.00
042	Opérations d'ordre entre sections	20 023.20
Total des dépenses d'exploitation		3 208 554.24
Recettes de Fonctionnement		
002	excédent antérieur reporté	337 308.24
013	atténuation de charges	51 000.00
70	produits des services	157 117.00
73	impôts et taxes	1 612 505.00
74	dotations et participations	924 246.00
75	autres produits de gestion courante	61 376.00
76	Produits financiers	2
77	produits exceptionnels	65 000.00
Total des recettes d'exploitation		3 208 554.24
Dépenses d'investissement		

10	Reprise fctva	20 000.00
16	Emprunts	55 660.00
20	Immobilisations incorporelles	165 740.00
21	Immobilisations corporelles	564 570.00
23	Immobilisations en cours	937 600.00
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	130 000.00
Total des dépenses d'investissement		1 873 570.00
Recettes d'investissement		
001	Excédent d'investissement reporté	125 186.79
O21	Virement de section de fonctionnement	444 934.94
O40	Opérations d'ordre entre section	20 023.30
O10	Dotations fonds divers réserves	205 000.00
O13	Subventions d'investissement	596 220.00
O16	Emprunts et dettes assimilées	184 723.97
O24	Cession	189 720.00
45	Travaux effectués d'office pour le	107 761.00
Total des recettes d'investissement		1 873 570.00

Dont Crédits de report : 87 735.00

En investissement, les principaux projets portent notamment sur :

- maîtrise d'œuvre pour la réfection des vestiaires du Stade de football,
- étude pour la réalisation d'ateliers municipaux
- étude pour l'AMI revalorisation des centres bourg
- réalisation de cav'urnes
- réalisation de travaux dans les écoles
- réalisation de travaux d'accessibilité
- réalisation de travaux dans les logements communaux
- acquisition du bâtiment abritant l'ex CCID
- fin de l'aménagement de l'aire de jeux des Lumes
- réfection de la voirie suite à sinistre du 24 juin 2016
- achat d'un véhicule
- achat d'une benne
- renouvellement de matériel technique pour les ateliers municipaux
- renouvellement de matériel informatique et administratif
- achat de matériel scolaire
- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une salle des fêtes
- réfection du sol et de la toiture du gymnase
- aménagement du bâtiment Laville
- agrandissement des vestiaires du stade
- construction d'une aire d'aspiration
- travaux pour le compte de tiers : renforcement de terrain suite à la coulée de boue 75 grande rue

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017 par chapitres :

Pour : 20 – Contre : 1 (Christelle VAUCLAIR) (Christelle VAUCLAIR)

15. Budget primitif 2017 du service de l'eau potable

Il est constaté un déficit de fonctionnement au compte administratif 2016 car la part communale sur la redevance eau a diminué de 3 000.00 € par rapport à 2015 suite à une baisse du volume consommé.

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de plus de 3000.00 habitants, les budgets annexes doivent être autonomes et ne peuvent être subventionnés par le budget principal.

Il propose d'augmenter le coût de la redevance de l'eau de 0.05 € HT par m3 facturé pour la passer à 0.2024 € HT au lieu de 0.1524 € HT et de diminuer la part communale de la redevance assainissement de 0.10 € HT par m3 facturé qui passera à 1.95 € HT (au lieu de 2.05), soit une baisse de 0.10 € HT par m3.

Cette augmentation prendra effet à compter du 16 avril 2017.

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation		
002	Déficit de fonctionnement reporté	346.43
011	charges à caractère général	0.00
66	Charges financières	4550.00
068	dotations amortissement	26 560.23
Total des dépenses d'exploitation		31 456.66
Recettes d'exploitation		
002	excédent antérieur reporté	0
070	vente produits	20 251.95
077	produits exceptionnels	11 204.71
Total des recettes d'exploitation		31 456.66
Dépenses d'investissement		
013	Dotations fonds divers	11 204.71
016	emprunts	16 000.00
021	immobilisations corporelles	
023	immobilisations en cours	203968.22
023	Crédits de report 2016	2000.00
027	autres immobilisations	
Total des dépenses d'investissement		233 172.93
Recettes d'investissement		
001	Excédent antérieur reporté	56 612.70
010	dotations fonds divers réserves	
013	subventions d'équipement	150 000.00
028	amortissement des immobilisations	26 560.23
Total des recettes d'investissement		233 172.93

Dont crédits de report en dépenses : 2 000.00 €

Le Conseil municipal

- Fixe la part communale de la redevance eau à 0.2024 € HT par m3 facturé au client par le délégataire
- adopte le budget primitif du service d'eau potable par chapitres pour l'exercice 2017

Pour : 20 - Contre: 1 (Christelle VAUCLAIR)

16. Budget primitif 2017 du service de l'assainissement

Les importants travaux d'assainissement commencés en 2016 se poursuivent avec la tranche 2. Ces travaux nécessitent le recours à l'emprunt.

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation		
011	charges à caractère général	9500.00
023	virement à section investissement	121 160.75
66	Charges financières	51000.00
068	dotations amortissement	93 172.46
Total dépenses d'exploitation		274 833.21
Recettes d'exploitation		
070	vente produits	216 000.00
077	produits exceptionnels	58 833.21
Total recettes d'exploitation		274 833.21
Dépenses d'investissement		
001	Déficit reporté	275 886.51
013	dotations fonds divers réserves	58 833.21
016	emprunts	71 000.00
021	immobilisations corporelles	0
023	immobilisations en cours	903 000.00
027	autres immobilisations	
Total des dépenses d'investissement		1 308 719.72
Recettes d'investissement		
021	Virement section fonctionnement	121 160.75
010	dotations fonds divers réserves	276 643.30
013	subventions d'équipement	489 743.21
016	Emprunts et dette	328 000.00
028	amortissement des immobilisations	93 172.46
Total des recettes d'investissement		1 308 719.72

Dont crédit de report en dépenses : 7000.00 €

Le Conseil municipal :

Fixe la part communale de la redevance assainissement à 1.95 € HT par m³,
adopte le budget primitif du service de l'assainissement par chapitres pour
l'exercice 2017.

Pour : 20 - Contre: 1 (Christelle VAUCLAIR)

17. Budget primitif 2016 du Lotissement

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation		
002	Déficit antérieur reporté	845.90
011	charges à caractère général	30 000.00
023	virement à section investissement	170 716.07
042	Annulation du stock initial	170 716.07
Total des dépenses de fonctionnement		372 278.04
Recettes d'exploitation		
070	vente produits	217 000.00
042	Constataion du stock final	170 716.07
Total des recettes de fonctionnement		387 716.07
Dépenses d'investissement		
001	Déficit antérieur reporté	170 716.07
040	Constataion du stock final	170 716.07
Total des dépenses d'investissement		341 432.14
Recettes d'investissement		
021	virement section fonctionnement	170 716.07
040	Annulation du stock initial	170 716.07
Total des recettes d'investissement		341 432.14

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du lotissement de la Loge par chapitres pour l'exercice 2017.

Pour : 21 - Contre: 0 - Abstention : 0

18. Relais petite enfance – convention avec la Communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe

Le relais petite enfance était une compétence optionnelle de la Communauté de communes du vallon de Sancey qui adhérerait par convention au relais de l'Isle sur le Doubs et prenait en charge jusqu'à présent la participation financière annuelle.

Suite à la loi Notré, cette communauté de communes a scindé avec une partie des communes de la Communauté de communes entre Dessoubre et Barbèche au 1^{er} janvier 2017 pour former la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe.

Suite cette extension, une convention pour la gestion de ce service doit être signée avec ce nouvel EPCI, prévoyant la prise en charge de la participation financière 2016 et la continuité de ce service sur le secteur de Sancey et de Belleherbe pour l'année 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

19. Affaires diverses

Suite à l'évaluation dans le cadre du suivi du PEDT, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la demi-journée travaillée aura lieu le mercredi matin à partir de la rentrée 2017/2018, sous réserve de validation par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Un accueil périscolaire sera mis en place le matin (coût estimé à 796.00 €).

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 5 mai 2017.

La séance est levée à 22 h 20.